

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil onze, le quinze décembre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le neuf décembre, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT.</p> <p><b>Absents :</b> Pascale HAUK, Christine DUSSURGET, Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Excusés :</b> Pascale HAUK, Christine DUSSURGET, Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Pascale HAUK donne pouvoir à Serge FAGES, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Gianni DE BERNARDIS, Marie-Thérèse PRALY donne pouvoir à Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Elyane CLOP.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2011-078  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011**

\*\*\*

**OBJET : Autorisation relative aux dépenses d'investissement  
avant le vote du budget primitif 2012**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,

Monsieur le Maire explique que l'exécutif d'une collectivité peut, jusqu'à l'adoption, ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget primitif avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sauf crédits afférents au remboursement de la dette.

Il mentionne que les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précisant le montant et l'affectation des crédits.

Il rappelle que les dépenses d'équipement du budget primitif 2011 et les décisions modificatives s'élèvent à 4 807 667.80€ (Opérations comprises), 1201 916 € représentant le quart des sommes pouvant être engagées, liquidées et mandatées.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses ci-après avant le vote du budget primitif de l'année 2012 :

<b>Affectation des crédits</b>	<b>Montants</b>
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	6 450.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	33 658.00€
Chapitre 23 – Constructions, installations	14 802.00€
2315 Opération 112 : Réseau éclairage public	21 992.00€
202 Opération 126 : PLU	1 250.00€
2313 Opération 136 : Agrandissement Mairie	24 533.00€
2031 Opération 137 : ZAC des Goules	25 860.00€
2315 Opération 139 : Aménagement Centre Bourg	15 000.00€

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif 2012 comme indiqué ci-dessus.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,
Le Maire, S. FAGES	Le Maire, S. FAGES